

La réception enthousiaste de Vervaecke

LA GRANDE FANFARE. — Parmi les médailles d'honneur accordées aux musiciens par le Gouvernement, nous relevons le nom de M. Henri Debacker, vice-président de la Grande Fanfare, à qui nous adressons nos plus sincères félicitations.

ON ANNONCE la mort de Monsieur Jean-Baptiste Vienne, décédé à Roubaix le 18 juillet 1927, dans sa 72^e année. Ses funérailles auront lieu le Jeudi 21 juillet 1927, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

AMICALE DES ARTS (Section Théâtre). — La section théâtre de l'Amicale dont la victoire est détenue au concours individuel du 14 juillet de très beaux succès:

1. Section Lyrique. — Division d'honneur: Grand 1^{er} prix d'honneur, Mme G. Balcaen. — Due lyriques: 1^{er} prix, Mme G. Balcaen et M. A. Locquet. — Barytons: 2^{me} prix, M. A. Locquet. — 1^{er} Division: Barytons: 3^{me} prix, M. Duparc.

2. Comiques. — Excellence, genre amateurs: 1^{er} prix, M. Jean Lekens. — Division d'honneur: M. Locquet, dit Réjane, Grand 1^{er} prix d'honneur, hors concours, chez nous.

3. Chanteurs à voix. — Section B (1^{re} division): 2^{me} prix, M. René Duparc. — Excellent amateur: 1^{er} prix, M. J. Lekens. Division d'honneur: 2^{me} Grand prix d'honneur, M. A. Locquet.

ÉTABLISSEMENT MONNIER & LAMARQUE, 119, rue d'Anzin, Roubaix (Tél. 19.05), Charbons, Anthracite, Aggloméré. Spécialité de Bruay. 24500

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOI ». — Les sociétaires, hommes et femmes, désireux de participer aux championnats de sténographie et de dactylographie, qui auront lieu le 31 juillet, à l'occasion du 23^e Congrès de l'Union des Sociétés de sténographie et de dactylographie, à Paris, peuvent dès à présent retirer des bulletins d'adhésion, 8, rue du Général-Demier, Dernier délai pour les inscriptions, le 24 juillet.

La Banque Estivégnart, 43, rue des Arts, Lille, prend Sèxeau, et Amortisables inamovibles. — Argent comptant à la remise des titres. 37533

LES SUCCES DU « CHORAL FRATERNEL DE LEZENNEZ AU CONCOURS DU 14 JUILLET. — 1^{re} division, (comique genre): 1^{er} prix, Maxime Delbâton, Division d'excellence: Basse: 2^{me} prix, Jean Brugon, baryton: Désiré Lérisson. Excellence (amateurs), chanteurs à voix: 1^{er} prix, Désiré Lérisson, Excellence (professionnels): 1^{er} prix, Jean Brugon. Division d'honneur (duos): 1^{er} prix, Brugon et Marcel Lecocq. Excellence (professionnels) grumes: 1^{er} prix, Beaurçois. Excellence (professionnels) genre: 3^{me} prix, Alb. Vangoyen. M. Dubouvre, basse-solo du « Choral Dolezanne » qui tenait le rôle de tondo dans « Pallasse » à l'Hippodrome, a fait l'admiration du public et reçu du jury les plus vives félicitations. Cet artiste ira loin, tel est l'avis de tous.

UN BON ESTOMAC, L'INTESTIN LIBRE, UN SANG PUR, voilà ce que vous pouvez sûrement avoir en prenant, de temps à autre, du NORODOL. 38041

UN ACTE DE VANDALISME. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 h. 30, des malfracteurs se sont fait un malin plaisir d'arracher les tuyaux de gaz posés sur les murs rue du Grand-Chêneau, depuis le début de cette rue jusqu'à hauteur de la rue des Champs. On juge de la perte de gaz qu'en est résultée pendant une période de cinq à six heures.

La Compagnie du gaz, informée, a fait faire les réparations nécessaires. De son côté, la police a ouvert une enquête pour rechercher les auteurs de cet acte stupide qui aurait pu avoir des conséquences très graves.

MUTUELLE DES MUTILES DU TRAVAIL — Réunion de commission Jeudi à 19 h.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir, à 20 h., réunion générale.

FANTARDE DELATTRE. — Ce soir, à 20 h. 15, réunion générale.

SYNDICAT DES MARCHANDS DE FORMES DE TISSUS PETITS. — Assemblée générale du syndicat, mercredi, à 18 h. 30, Grande-Place.

GRIMPER LES INOFFENSIFS. — Ce soir mercredi, répétition générale.

FANTARDE L'UNION MUSICALE. — Mercredi, à 19 h. 30, répétition générale.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL (Société nationale). — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au 2^{me}, répétition générale. À l'issue de la répétition, réception des taureaux du 14 juillet et des Conservatoires.

CROIX

FETE DES QUARTIERS DU THORREIN ET DU VELODROME. — Cette fête annuelle qui aura lieu cette année le 7 août promet d'être plus brillante que jamais. A cette occasion un grand concours colombophile sera organisé chez M. J.-B. Leclercq, échafet au Vélo-drome, boulevard Carnot, à Croix; 100^e de prix de la croix seront offerts à ce concours, qui est réservé aux amateurs de la croix, le rayon du centre. Des nombreux jeux et attractions dont nous donnons la nomenclature incessamment attireront la foule des grands jours.

HARMONIE LES ENTIMES. — Jeudi, à 19 h. 45, réunion générale, cours d'instrument à la 1^{re} division de la commission à 19 h.

ACCORDONISTES LA FRATERNELLE. — Réunion, aujourd'hui mercredi, à 18 h. 60. Adhésions pour l'excuse à Dunkerque.

POUR NOTRE VILLEURNE DE L'HOPITAL. — A l'occasion de la bourse d'été, M. Albert Dubois, échevin à l'hopital, 272, a fait parvenir 53 francs 25 pour l'asile des égarés.

NOUS RAPPELONS A NOS LECTEURS que les annonces peuvent être déposées chez M. Clément Dewas, 76, rue Jean-Jaurès. 20257

LE FREDSTOP FICHET
Sur Vente: agence FICHET à Bruxelles

WASQUEHAL

CHEZ LES A.C.D. DU CENTRE. — Les membres de cette section qui désirent participer à la remise officielle du drapé de la Mutualité-Nétraite qui aura lieu à Lannoy, dimanche, sont priés de se réunir au siège, place l'Étoile, à 13 h. 30, pour participer avec le drapé.

GRAVE ACCIDENT A LA SCIERIE. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit à la scierie de M. Léon Lagrave qui des Casiers, M. André Guérin, dépendant à Bondues, rue d'Italie, qui avait des manches de brosse à la scie circulaire, ayant mal pris sa force, cette dernière a été rejetée en arrière par la machine et la main de l'ouvrier s'est trouvée pris par la scie. Le blessé, qui porte des plaies graves de l'aérolithe, les médias et de l'amalgame droit, a reçu les premiers soins de M. le docteur Paul Six, qui a jugé nécessaire une intervention chirurgicale.

CHEZ LES A.C.D. DU CAPREAU. — Le jeu de balle a été organisé au profit de la cause de secours chez M. Henri Flévet, rue Louis-Michel et qui est doté de nombreux lots, aura lieu le 31 juillet et le 1^{er} août.

A L'ESPAGNE. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., répétition préparatoire de la section de Charleroi.

SOCIÉTÉ D'EXCURSION DU CAPRAIR. — En vue de l'excursion des 14 et 15 août, à Cassel, réunion générale dimanche, à 18 h., en Gare Flévet, rue de la Gare.

AVIS AUX LOQUEUX. — Les personnes qui logent habituellement ou occasionnellement dans des drabages à leur domicile, sont invitées, dès à présent, à venir au bureau de la gendarmerie à Lannoy, M. Paul Desrumaux, préte de la dernière ordination.

LE VOYAGE A LA MER. — Les personnes désireuses de profiter du voyage à Dunkerque, offert aux membres du comité d'industrie, doivent se présenter au bureau de la gendarmerie à Lannoy, M. Paul Desrumaux, le 20 juillet, de 8 h. 45 au 12^e étage de l'Office du tourisme.

CONSULTATIONS DES NOUVEAUX en vente à Lannoy: 1^{re} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 1^{re} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 2^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 2^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 3^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 3^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 4^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 4^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 5^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 5^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 6^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 6^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 7^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 7^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 8^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 8^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 9^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 9^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 10^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 10^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 11^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 11^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 12^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 12^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 13^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 13^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 14^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 14^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 15^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 15^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 16^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 16^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 17^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 17^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 18^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 18^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 19^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 19^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 20^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 20^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 21^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 21^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 22^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 22^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 23^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 23^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 24^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 24^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 25^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 25^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 26^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 26^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 27^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 27^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 28^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 28^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 29^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 29^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 30^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 30^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 31^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 31^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 32^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 32^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 33^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 33^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 34^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 34^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 35^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 35^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 36^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 36^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 37^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 37^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 38^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 38^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 39^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 39^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 40^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 40^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 41^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 41^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 42^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 42^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 43^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 43^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 44^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 44^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 45^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 45^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 46^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 46^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 47^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 47^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 48^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 48^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 49^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 49^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 50^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 50^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 51^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 51^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 52^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 52^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 53^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 53^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 54^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 54^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 55^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 55^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 56^{me} division de la 1^{re} partie, à 18 h. 30, à la 56^{me} division de la 2^{me} partie, à 18 h. 30, à la 57<sup